



Ville de Marseille- Mairie de Marseille

DGECS-DAC-OPERA (20904)

CCTP

**MARCHE DE TRANSPORT DES
PRODUCTIONS ET DU MATERIEL SCENIQUE
DE L'OPERA DE MARSEILLE ET DU THEATRE
DE L'ODEON SUR LE TERRITOIRE NATIONAL,
EUROPEEN ET A L'INTERNATIONAL**

Numéro de la consultation :

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Date de notification :

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS	4

1- OBJET DE LA CONSULTATION :

Transport des productions et du matériel scénique de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon sur le territoire national, européen et à l'international.

Il s'agit d'un marché de transport des productions et du matériel scénique de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon en France, en Europe et à l'International.

Le titulaire devra être capable d'assurer la livraison des productions et de tous les matériels scéniques nécessaires au montage et à l'exploitation de ces productions dans les délais qui lui seront indiqués dans le bon de commande .

Le marché est constitué des lots suivants :

- **Lot 1 : Transport de matériel scénique et d'éléments de productions sur le territoire national et à l'International (trajets supérieurs à 200Km)**

montant minimum : 15 000€ HT

montant maximum : 80 000€ HT

- **Lot 2 : Transport de matériel scénique et d'éléments de productions dans les départements 13, 34, 83 et 84 (trajets inférieurs à 200Km)**

montant minimum : 1 000€ HT

montant maximum : 8 000€ HT

- **Lot 3 : Transport en groupage de matériel scénique et d'éléments de production sur le territoire national, européen et à l'International**

montant minimum : sans minimum

montant maximum : 5 000€ HT

2. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

➤ **Par lot :**

• **Lot 1 :**

- Transports nationaux et internationaux effectués par 6 types de véhicules,
- prix au km,
- la distance, supérieure à 200 km, est calculée pour un aller simple entre le point de chargement et le point de livraison.

• **Lot 2 :**

- Transports locaux ou dans les départements 13, 34, 83, 84,
- prix au forfait : 1/2 journée ou journée,
- trajet inférieur à 200 km.

• **Lot 3 :**

- Transport en groupage sur le territoire national, européen et à l'International,
- livraison sous 48h.

➤ **Pour tous les lots :**

- Pour chaque transport, les prestations comprennent l'enlèvement puis la livraison aux adresses indiquées par l'Opéra de Marseille ou le Théâtre de l'Odéon.
- Les prix (forfait et prix au km) devront inclure le transport demandé, les défraiements journaliers des chauffeurs (logements et repas), le carburant, les péages, l'assurance de la marchandise transportée, ainsi que les taxes éventuelles.
- Le cas échéant, l'immobilisation des camions sur la période sera chiffrée en distinguant les jours ouvrés des jours non ouvrables et des jours fériés

- Tous les frais liés au non-respect de la réglementation en vigueur seront à la charge du transporteur (amende ou autre).
- Le cas échéant, le prix de l'assurance sera chiffré en pourcentage de la valeur de chargement. Dans ce cas se figure, l'Opéra de Marseille fournira une valeur de la production à assurer.
- L'Opéra de Marseille ou le Théâtre de l'Odéon fourniront au prestataire un inventaire des éléments transportés, comprenant un chiffrage de la marchandise, ainsi que les documents douaniers, si nécessaire, avant chaque trajet.

Pour toutes ces opérations,

- le *transporteur devra* :

- Communiquer les coordonnées des chauffeurs afin de permettre un contact permanent pendant chaque opération, quel que soit son lieu d'exécution,
- s'assurer que ses véhicules sont entretenus, en règle au regard des contrôles techniques et des vérifications périodiques légales et que l'ensemble de leurs équipements sont fonctionnels, hayon notamment. Attestations et tout autre justificatif pourront lui être demandés par le pouvoir adjudicateur pendant toute la durée du marché,
- être, à tout moment durant l'exécution du marché, en mesure de produire les attestations d'assurance, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande,
- posséder les autorisations nécessaires pour circuler sur le territoire national, européen et à l'international en semaine, week-end et, le cas échéant, les jours fériés.

- Les *chauffeurs devront* :

- être habitués à la circulation en centre ville et à tous types de manœuvres liées au stationnement,
- être en mesure de garantir l'arrimage et la stabilité de leur chargement.

- **Les véhicules devront :**

- être équipés de **sangles** et de **couvertures** de protection en nombre suffisant et, le cas échéant, de barres d'arrimage et ou de blocage,
- être impérativement équipés de **hayons**,
- concernant les poids-lourds, être impérativement de type **Tautliner**.

➤ **Liste des véhicules inscrits au marché :**

- utilitaire 12 m³ tôle
- camion de 20 m³ Tautliner avec hayon
- camion de 20 m³ remorque tôle avec hayon
- porteur de 50 m³ Tautliner avec hayon
- porteur de 50 m³ remorque tôle avec hayon
- semi-remorque de 100 m³ Tautliner avec hayon